

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
28/12/83

Origine :
DGR

MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Réf. :

DGR n° 1538/83

Plan de classement :

21	51				
----	----	--	--	--	--

Objet :

UTILISATION DE FORMULAIRES, LETTRES, FICHES, PAR LES INSTITUTIONS DE SECURITE SOCIALE DES ETATS MEMBRES DE LA CEE

Les organismes de Sécurité Sociale (CPAM et CRAM) sont invités à faire parvenir à la CNAMTS les documents utilisés pour les relations avec/ou concernant les ressortissants d'autres Etats membres.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

15 janvier 1984

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

28/12/83

Origine :
DGR

MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

N/Réf. : DGR n° 1538/83

Objet : Utilisation de formulaires, lettres, fiches par les institutions de Sécurité Sociale des Etats membres de la CEE

Au cours de la 190ème session de la Commission Administrative pour la Sécurité Sociale des Travailleurs Migrants (octobre 1983), le secrétariat a exprimé le souhait d'obtenir un exemplaire des modèles de lettres ou fiches uni-lingues ou pluri-lingues stéréotypés utilisés par les institutions de Sécurité Sociale des Etats membres pour les relations avec/ou concernant les ressortissants d'autres Etats membres.

En outre, si des Organismes ont pris l'initiative d'étudier la possibilité d'utiliser des modèles informatisés pour remplacer certains formulaires E. manuels (la série 500 étant exclue), le secrétariat aimerait être informé de l'avancement de ces études ou, le cas échéant, de ces réalisations.

Afin de donner satisfaction au secrétariat de la Commission Administrative pour la Sécurité Sociale des travailleurs migrants, je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir, avant le 15 janvier 1984, les éléments demandés.

P/ le Directeur et par Délégation
Le Directeur-Adjoint chargé
de la Gestion du Risque

R. VASSEUR

PJ : * Lettre ministérielle n° 3442 du 19 décembre 1983 *